

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1468

présenté par
M. Mathiasin et Mme Benin

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Après le mot : « télémédecine », l'intitulé du chapitre III est ainsi rédigé : « , les télésoins et la télérecherche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte la notion de télérecherche dans l'intitulé du chapitre.